



## *Octobre Novembre Décembre 2019*

Edito décembre 2019

Chères administrées, Chers administrés,

Nous voilà bientôt arrivé à l'aube de l'année 2020 avec en profil les prochaines élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars prochain.

C'est avec émotion que je m'adresse à vous pour ce dernier éditorial

L'expérience que j'ai vécue pendant ses 25 années comme maire de notre commune a été très enrichissante, mais c'est maintenant pour moi le temps de passer le flambeau

Il faut savoir s'arrêter au bon moment et ne pas faire le mandat de trop.

Durant l'année 2019, des travaux conséquents ont été menés dans le centre bourg par la modification du carrefour route de Blois et rue des Claires ainsi que la réfection des bordures et des trottoirs.

Depuis quelques semaines, dans le cadre de la sécurisation des réseaux électriques en fil nu, l'entreprise DHENNIN mandatée par le SIDELC ( Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir et Cher) ont commencé un enfouissement des réseaux électrique, de téléphone et d'éclairage public chemin du Sport et route de Blois du numéro 1 au 9.

Ces travaux d'un montant total de plus de 192 000€ HT sont financés en grande partie par le SIDELC.

Le reste à charge pour la commune de Mulsans sera de 42 648 € HT pour le génie civil de orange et de 20 150€HT pour la fourniture et la pose des mâts d'éclairage public soit un total de 62 800€ HT

Ces travaux se poursuivront durant le 1er semestre de l'année 2020

Un tapis d'enrobé prévu par le Conseil Départemental de Loir et Cher devrait en 2021 clôturer l'ensemble de ces travaux sur le route de Blois commencé en 2017.

Le conseil municipal et moi-même serons ravis de vous accueillir à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se tiendra à la salle des fêtes le vendredi 17 janvier 2020 à 18h30.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2020.

Janick GERBERON



# SECRETARIAT DE MAIRIE

La Mairie de Mulsans vous accueille



Du lundi au vendredi  
de 14h00 à 17h00



Permanence des Elus (**sur rendez-vous**)  
le vendredi de 18h00 à 19h00.

Pour rencontrer le maire ou un adjoint,  
prendre rendez-vous avec le secrétariat  
par téléphone au 02 54 87 34 73  
ou par mail [mairie.mulsans@wanadoo.fr](mailto:mairie.mulsans@wanadoo.fr)

## Quelques numéros utiles:

Syndicat scolaire de Maves:

02 54 87 31 18

Assistante sociale:

02 54 55 82 82

Val D'eau:

02 54 81 40 84

Sapeurs-Pompiers :

18 ou 112

ASTREINTE

06 88 84 05 30

Gendarmerie :

02 54 81 41 20 ou le 17

Les Portes de l'emploi

à MER:

- Le lundi de 14 h à 17 h
  - Le mercredi de 9 h à 12 h
- 02 54 81 37 69

SAMU :

15

MSAP:

06 77 16 46 94 ou  
[msap@beaucevaldeloire.fr](mailto:msap@beaucevaldeloire.fr)

Conciliateur de Justice:

02 54 81 40 80  
(prendre rendez-vous à la Mairie  
de Mer)

# Cérémonie du 11 novembre

C'est sous une pluie battante que s'est déroulée la cérémonie de commémoration de l'Armistice.



Ceci n'a pas dissuadé de nombreux habitants de Mulsans, Villexanton, Maves et la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine de suivre le cortège; ouvert par l'Harmonie, suivie des pompiers, pour aller écouter les discours officiels - l'appel aux morts et assister au dépôt de gerbes au monument aux morts du cimetière de Mulsans.



LA  
FRANCE

Le verre de l'amitié offert par la municipalité a clos cette cérémonie.



Compte-rendu  
du  
Conseil Municipal



Séance du 15 octobre 2019 :

**✎ Motion du conseil municipal contre la fermeture des trésoreries de proximité:**

Vu la volonté de la DGFIP de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés,

**DECIDE de :**

**S'OPPOSER** fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

**EXIGER** le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

**✎ Recours pour contester l'arrêté interministériel NOR : inte1920338a du 16 juillet 2019:**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que la commune de Mulsans avait déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2018.

Vu que la commission interministérielle chargée de statuer sur cette reconnaissance s'est réunie le 9 juillet 2019,

Considérant que l'arrêté interministériel NOR : INTE1920338A du 16 juillet 2019, publié au Journal Officiel du 9 août 2019, n'a pas retenu l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période allant du 15 juin 2018 au 31 octobre 2018 de la commune Mulsans.

Afin de faciliter les démarches, la commune de MER, a proposé de grouper les recours des communes concernés,

Considérant que la commune de Mer a déjà contacté, Me Matthieu MICOU, Avocat à Blois et que faire appel à un même avocat permettrait une cohérence des actions à engager.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Accepte de s'associer à l'action de groupe proposé par la commune de Mer,

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un recours pour contester la décision de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle indiqué dans l'arrêté interministériel NOR : INTE1920338A du 16 juillet 2019,

De désigner Maître Matthieu MICOU, avocat à Blois pour conseiller et représenter la commune de Mulsans,

D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**✎ Décision Modificative n°1 – Sidelc travaux téléphone route de Blois/chemin du Sport:**

Vu la délibération n° 2019 – 021 du conseil municipal en date du 2 avril 2019 adoptant le budget principal de la commune de Mulsans, Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de régler les factures du Sidelc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve les ajustements budgétaires,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

**✎ Décision Modificative n°2 – Emprunts logements sociaux:**

Vu la délibération n° 2019 – 023 du conseil municipal en date du 2 avril 2019 adoptant le budget des logements sociaux, Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de régler la totalité de l'échéance de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve les ajustements budgétaires,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

**✎ Informations et questions diverses:**

**Devis des gabions sur le Carrefour « rue des Claires, rue des Carrières, route de Blois » :**

Monsieur Jean-Pierre ARNOUX présente les devis reçus pour l'installation de nouveaux gabions sur le Carrefour « rue des Claires, rue des Carrières, route de Blois ». Le conseil municipal décide de retenir la société « A4 NATURE », mais demande un devis complémentaire pour la pose d'un géotextile. Pas de décision de prise, en attente de devis complémentaire.

**SIDELC sécurisation BT sur le poste « BONPUITS » :**

Dans le cadre de la sécurisation des réseaux électriques en fils nus, le SIDELC souhaite enfouir à ses frais pour un montant de 36 000€, 210 mètres de réseaux électriques.

L'enfouissement du réseau France Télécom et l'éclairage public estimé à 42 000€ reste à la charge de la commune.

Le conseil municipal ne souhaite pas financer l'effacement des réseaux et demande au SIDELC de poser un réseau torsadé aérien.

La commune gardera à sa charge la pose de nouveaux lampadaires LED.

Suite.....

### SIDELC effacement réseaux « Centre Bourg » entre rue Neuve et rue des Carrières :

A la demande de la commune, des devis ont été établis en tranche ferme pour l'effacement des réseaux « route de Blois » coté Blois pour un montant restant à charge de la commune de 78 500€ et en tranche ferme +option « rue des carrières » pour un montant total de 116 000€. Devant ce coût important, le conseil municipal ne donne pas suite à ces travaux.

### SIDELC « Villefrisson » :

Dans le cadre de la sécurisation des réseaux électrique, le SIDELC posera un réseau isolé torsadé en remplacement des fils nus sur le hameau de Villefrisson. La commune gardera à sa charge la pose de nouveaux lampadaires LED.

### Extension des locaux du Centre d'intervention des Sapeurs-pompiers de la « Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Mulsans, Maves et Villexanton » :

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal le projet d'Extension des locaux du Centre d'intervention des Sapeurs-pompiers de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine commun avec les communes de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Maves, Villexanton et Mulsans. Dans le but de cohérence, Monsieur le Maire a demandé à la commune de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine d'établir une délibération type pour toutes les communes concernées. En attendant, le conseil municipal donne un accord de principe sur le projet d'extension estimé à 95 000€, le projet sera subventionné par la DETR, le SDIS et un fonds de concours de la CCBVL.

Le restant restera à la charge des communes au prorata du nombre d'habitant.

La participation estimée pour Mulsans sera de l'ordre de 7 500€.

### Achat d'un Kärcher pour l'agent communal :

Monsieur Jean-Pierre ARNOUX, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter un Kärcher afin de répondre aux besoins de l'agent communal. Un devis est présenté.

Le conseil municipal décide d'approfondir la réflexion sur ce type de matériel et reporte à un prochain conseil sa décision définitive.

### Plan Communal de Sauvegarde « PCS » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un Plan Communal de Sauvegarde est en cours de rédaction et rappelle l'obligation de celui-ci.

-En cas de risques naturels, climatiques ou technologiques et jusqu'à ce que le Préfet décide de prendre en charge les opérations de secours, le maire est responsable de la mise en œuvre des premières mesures d'urgence sur le territoire de sa commune.

Pour ce faire, il établit un Plan Communal de Sauvegarde destiné à gérer la crise et à mettre en place localement.

L'objectif de ce document est d'indiquer les risques majeurs sur la commune, d'établir un schéma d'alerte de la population, un annuaire d'urgence et la liste de l'ensemble des moyens humains et matériels qu'il est possible de mettre en œuvre.

Le PCS est un support qui permet de mieux répondre à une situation de crise.

### Séance du 10 décembre 2019 :

#### Désignation d'un référent et d'un suppléant pour l'élaboration du PLUi

Par délibération en date du 21 novembre 2019, le Conseil communautaire a défini les modalités de collaboration, entre la Communauté de Communes Beauce Val de Loire et ses 30 communes membres pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Pour rappel, Le PLUi est un document d'urbanisme qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de Communes à court et moyen terme.

Il est également un outil réglementaire qui, à l'échelle de la collectivité, fixe les règles et les modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols, sur la base duquel les autorisations d'urbanisme seront délivrées par le Maire.

Enfin, il regroupe l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour garantir sa cohérence.

En application de l'article L.153-8 du Code de l'urbanisme, le PLUi est élaboré en collaboration avec l'ensemble des communes membres.

Conformément à la charte de gouvernance, il revient à chaque Conseil municipal de désigner :

Un élu référent PLUi et un suppléant : L'élu référent est amené à participer au Comité de Pilotage (COPI), au Comité Technique (COTEC), fait également parti du Comité de Suivi Communal (CSC) et a un rôle de transmission des informations depuis et vers les élus de sa commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les référents suivants :

-Titulaire : Alexandre CABO

-Suppléant : Jean-Pierre ARNOUX

#### Tarifs concessions cimetièrè

Vu la délibération n°2015-036 du 12 mai 2015 fixant les tarifs des concessions du cimetière communal.

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de modifier les tarifs des concessions :

\*Trentenaires 100 €

\*Cinquantenaires 150 €

*Suite.....*

### *∞ Décision modificative n° 3 : Ajustement budgétaire chapitre 012*

Vu la délibération n° 2019 – 021 du conseil municipal en date du 2 avril 2019 adoptant le budget principal de la commune de Mulsans,

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de régler les cotisations sociales :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve la décision modificative n° 3,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

### *∞ Informations et questions diverses:*

*- Le remplacement de la porte de service des logements communaux est prévu, plusieurs entreprises ont été sollicité.*

*Les devis sont en attente.*

*- La Fosse à BONPUITS est remplie de lierre, le nécessaire sera fait par Céline l'agent technique.*

*-Repas des anciens : le samedi 4 avril 2020*

*-Croix à Villefrisson des devis sont demandés pour la remise en état de la croix Villefrisson et pour le déplacement de la croix située dans le Carrefour de la rue Neuve, la route de Blois et route de Bonpuits.*

## POMPIERS



2019 a été marqué cet été par une recrudescence des feux de végétation. Je remercie le temps passé pour nos sapeurs-pompiers pour limiter et éteindre ses incendies.

Le centre se compose à ce jour de 20 Sapeurs (ses)-Pompier (ère) qui ont réalisé depuis le 01 novembre 2018 143 interventions. Chaque année, ce nombre augmente.

Nous avons également une sollicitation particulière sur d'autres communes dues au manque de disponibilité des agents en journée.

Effectivement, les Sapeurs-Pompiers volontaires travaillent également pendant cette période, c'est pourquoi nous essayons toujours de recruter des femmes et des hommes chaque année.

Pour devenir un acteur civique de la sécurité civile, il faut être âgé entre 16 et 55 ans. Après un test sportif, une journée de recrutement est nécessaire pour exprimer ses motivations.

Ensuite, une formation sur 3 ans est à réaliser pour être titulaire.

Il y a uniquement deux dates de recrutement, le 1er juillet et le 1<sup>er</sup> Janvier (prévoir le dossier de candidature 4 mois avant) à retirer sur le site <https://sdis41.fr/>.

Alors n'attendez pas !!! Venez vivre une véritable passion partagée au sein d'une superbe équipe.

Texte et photo de Gaël YVON/Technicien Chef du Service SIC

# Comité des fêtes

## Concours de pétanque:

Cette première fut une réussite puisque 16 doublettes étaient engagées.

Chaque équipe a disputé au minimum 3 parties - permettant ainsi de créer des liens amicaux - consacrés autour de la buvette.



Les 8 meilleures équipes disputèrent les quarts puis les demi-finales avant que la finale ne vienne consacrer la paire mixte composée de Christelle Reulier et Michel Charault, victorieuse de Nicolas Lauvergeat et Jérôme Taurelle.

Les lots composés de produits locaux (pois chiches, lentilles corail, huile végétale biologique, lentilles vertes) ont permis de faire découvrir les producteurs locaux engagés dans l'agriculture responsable.

Ce concours sera maintenu au programme 2020 du Comité des fêtes.

## Concours de belote:

56 joueurs se sont affrontés dans la bonne humeur pour ce tournoi de belote organisé par le Comité des fêtes.

Entre chaque partie, chacun a pu profiter de la buvette et des gâteaux préparés par les bénévoles.

Le vainqueur de ce concours est Monsieur David Leroux alors que Madame Madeleine Loyau - 1ère femme et seconde du concours a reçu une belle récompense florale.



Rendez-vous au 1er trimestre 2020.

Merci à tous de votre participation joueurs et bénévoles.

# Infos sportives

## ECHO SPORTIF Tennis de Table de Mulsans

### Résultats Sportifs :

L'équipe de Tennis de Table est engagée en 1<sup>ière</sup> Division Départementale.

Après 3 victoires, 2 matchs nuls et 1 défaite, l'équipe a assuré son maintien en 1<sup>ière</sup> Division, frôlant la montée en Pré-régionale. Ce n'est que partie remise pour la 2<sup>ème</sup> phase.

Félicitations à tous les joueurs et bonne chance pour la deuxième partie de saison qui débutera le Samedi 18 Janvier.

Le calendrier des matchs sera affiché à la porte de la Salle des sports...

### Tournoi Gentlemen & Ladies :

Comme tous les ans, un tournoi Gentlemen est organisé par le Comité Départemental. Les profits sont distribués à une œuvre caritative de Blois (La Banque Alimentaire).

Ce tournoi aura lieu au Gymnase de Tennis de Tables à Chailles le Vendredi 13 mars à partir de 18h30.

Venez nombreux, amateurs débutants, tout le monde est accepté.

### Rappel sur les horaires d'entraînement :

Le mercredi de 18h30 à 19h30 : - 14 ans

Le mercredi de 19h30 à 21h00 : Adultes

Si vous êtes intéressé-e-s pour pratiquer le Tennis de Table en loisir ou en compétition, vous pouvez toujours vous inscrire en cours d'année. Nous vous attendons !

L'ensemble des membres et joueurs du club vous souhaite leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2020.

Sportivement



Texte de Christel Sacré

## Travaux



### Enfouissement des réseaux:

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique et de l'éclairage public sont en voie d'achèvement. Ils concernent la partie terminale de la route Départementale (direction Mer et chemin du Sport).

De nouveaux candélabres - à éclairage LED - seront installés.

### Aménagement du Carrefour « rue des Claires, rue des Carrières et route de Blois »:

Le devis de l'entreprise A4 Nature a été présenté au conseil municipal, qui souhaite revoir le projet pour précision et amélioration.

### Fibre:

Mulsans sera connecté à la fibre au cours du 1er trimestre 2022.

Dans le cadre de ce plan d'installation, un gros travail administratif est actuellement en cours à la mairie pour vérifier l'adressage de toutes les propriétés.

Cela consiste à vérifier toutes les adresses - repérer les entrées principales du propriétaire - vérifier la présence ou non d'une plaque de numérotation sur chaque propriété - vérifier les plaques nominatives des rues.

Le but est d'améliorer la qualité de nombreux services: secours, livraisons et avant tout éligibilité à la fibre optique.

Les conditions d'éligibilité sont consultables sur [www.valde Loire fibre.fr](http://www.valde Loire fibre.fr)

## Environnement

### Rappel:

Le brûlage des végétaux est strictement interdit par arrêté préfectoral.



## Risques Nucléaires

La commune de Mulsans est maintenant incluse dans l'aire du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale de Saint-Laurent-des-eaux dont le rayon a été étendu de 10 à 20 km.

La réunion d'information du 24 septembre à la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine a permis un dialogue fructueux avec les responsables techniques, médicaux, préfectoraux et de l'ASN (Autorité de Sureté Nucléaire).

Les risques ont été exposés mais c'est surtout la conduite à tenir qui a été source de nombreuses questions - avec réponses adaptées:

- information par sirène, média, réseaux sociaux, PanneauPocket,
- s'enfermer dans un bâtiment,
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- prise des comprimés d'iode seulement après ordre de la Préfecture.

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en voie de finalisation dans notre commune.

N'oubliez pas d'aller en pharmacie récupérer vos comprimés d'iode qui sont valables 7 ans.

Si vous n'avez pas reçu votre lettre permettant de retirer les comprimés:

- soit un courrier vous sera bientôt adressé
- soit contact: [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com) ou au 0800 96 00 20 (appel gratuit)



**Gratuit**  
en pharmacie  
avec mon bon de retrait\*

[www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)  
0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

\* Votre bon de retrait vous a été adressé par courrier à votre domicile.

Toutes ces mesures de prévention et d'information sont les bienvenues et ne doivent pas être source d'anxiété.

# Élections municipales



- ◆ Les élections municipales se dérouleront les **15 et 22 mars 2020**.
- ◆ La date limite de dépôt de déclaration de candidature - à déposer à la préfecture - est fixée au jeudi 27 février 2020 à 18h00.
- ◆ La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 7 février 2020.

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la mairie: [www.mulsans.fr](http://www.mulsans.fr)

Pour vérifier sa situation électorale :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

Pour s'inscrire sur les listes électorales en ligne (via un compte service-public.fr ou FranceConnect) : [www.service-public.fr/compte/se-connecter](http://www.service-public.fr/compte/se-connecter)



Service-Public.fr  
Le site officiel de l'administration française

## Hommage à Monsieur Jean Marie BRISSET



Monsieur Jean Marie Brisset est décédé le vendredi 11 octobre à l'âge de 90 ans.

Les traces de la famille Brisset se retrouvent dans les registres de Mulsans depuis 1700, ce qui explique l'attachement et l'enracinement à la Beauce et plus particulièrement à Mulsans.

Sa carrière a emprunté des chemins variés; témoin de ses multiples compétences - qu'il a assurées avec passion et dévouement.

*Tout d'abord la médecine -*

Monsieur Brisset était chirurgien urologue, chef de service du Centre médico-chirurgical de la porte de Choisy et de l'hôpital Saint-Joseph à Paris.

*Puis la musique -*

Dès son plus jeune âge, il est initié à la musique par sa grand-mère maternelle, professeure de piano et son grand-père paternel, Jules Brisset qui fût pendant quarante ans, le chef de l'Harmonie de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine. Il était un pianiste passionné, toujours en quête d'améliorer sa technique et d'élargir son répertoire.



*A la fin du XIXe siècle, beaucoup de sociétés musicales furent fondées dans notre région. C'est ainsi qu'en 1882 naît la fanfare de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, sous l'initiative de quelques musiciens amateurs.*

*Son premier chef, Alfred Marpault, conserve la direction jusqu'en 1888, remplacé par Firmin Leroux jusqu'en 1896. L'effectif, à ce moment, est seulement de 14 musiciens. En 1896, Jules Brisset prend la direction et la conserve pendant 41 ans. Il forme de nombreux élèves, aidé de collaborateurs précieux.*

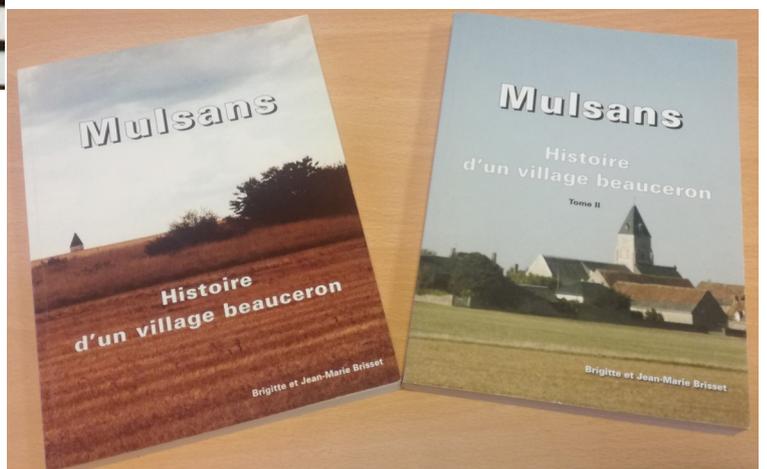
Jean Marie Brisset allait réussir à fusionner son amour pour Mulsans, pour la musique et pour les « gens ».

Devenu propriétaire du presbytère en 1980, il pouvait contempler à sa guise cette belle église Notre-Dame - son superbe caquetoire - qui allait devenir l'écrin des concerts de musique classique qu'il organisera.

Travailleur acharné, il fallait trouver les financements, discuter avec l'administration, accueillir, loger, nourrir les musiciens ce qu'il réussit à faire avec l'aide de sa famille. Il choisissait lui-même le thème de cette soirée, sélectionnant les grands musiciens qu'il aimait et grâce à son talent de pédagogue, chacun comprenait - mélomanes ou non - et appréciait cette belle soirée musicale.

Cela a duré 23 ans, souvent avec l'aide de l'Octuor de France – ensemble instrumental de renom jusqu'au dernier concert en 2009.

Enfin Monsieur et Madame Brisset ont été les animateurs de l'Association du Vieux Mulsans, créée en 1980. Les recherches assidues dans les archives départementales du Loir-et-Cher, les archives communales et de la cure de Villerbon ont permis de publier tous les 2 mois pendant 10 ans, l'histoire de Mulsans dans le bulletin municipal. La conclusion de ce travail, fut la publication du livre en deux tomes «*Mulsans, Histoire d'un village Beauceron*» consultable en mairie.



Rares sont ceux qui sont capables de partager tant de qualités et de compétences dans des domaines si variés.

Nous n'oublierons pas tout ce qu'a fait Monsieur Brisset pour Mulsans.

## ESCAPADE GOURMANDE POUR LES SENIORS DE MULSANS



Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas !

Brouillard givrant, avec glissades sur la route, l'an dernier et environ +10°, cette fois ! Presque le printemps en hiver avec des chevreuils gambadant, joyeusement, dans la plaine.

Le désormais traditionnel repas de Noël des Seniors de Mulsans, au restaurant «Le Relais des L'IS», à Champigny-en-Beauce, se joue et se moque de la météo, car tout le monde sait, dorénavant, que la chaleur de l'accueil règnera, par tous les temps, même les plus rigoureux, dans la seconde maison d'Isabelle et Sébastien Robert.



Une fois de plus, les 30 convives, conduits par le dynamique président Paul Bouillon, ont fort apprécié, le samedi 14 décembre, la timbale de ris d'agneau à la reine, accompagnée de jambon Serrano, le pavé de maigre, sauce beurre blanc, au risotto ciboulette, et un duo de feuilles caramélisées au beurre salé avec glace vanille, arrivé juste derrière la trilogie de fromages.

Après les mots de bienvenue du président qui regretta l'absence de quelques membres du club retenus et présenta des vœux de prompt rétablissement à certains, Janick Gerberon, maire, salua les présents, en confirmant qu'il participait à ce dernier repas en tant que maire, ayant décidé de raccrocher son écharpe, à l'issue des échéances de mars prochain. Plus libre, il rejoindra, peut-être, alors, l'association où sa place est prête...



Excellente accroche pour rappeler les deux tours, si nécessaire, de scrutin municipal des 15 et 22 mars 2020 et donner quelques précisions sur cette mandature enrichissante d'un quart de siècle, sans être tenté par un mandat de trop...Sagesse et reconnaissance d'une expérience civique forte, au service des autres...



En cette fin d'année, les travaux d'aménagement au carrefour de la route de Blois et de la rue des Claires sont terminés. La réfection des bordures de trottoirs, en cours de finition, va précéder la sécurisation des réseaux électriques en fil nu, ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques et de téléphone par les établissements Dhennin, mandatés par le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Loir-et-Cher.



Les travaux se poursuivront chemin du Sport et route de Blois durant le prochain semestre avant que le tapis bitumeux d'enrobé flambant neuf, posé par les services du Conseil départemental ne vienne terminer, harmonieusement, le profilé, enfin réstabilisé, des chaussées...

Remerciant Paul Bouillon pour son implication au sein de l'association des Seniors de Mulsans, sans oublier toutes celles et tous ceux animant bénévolement les autres structures associatives de Mulsans, Janick Gerberon annonça la cérémonie du Nouvel an, pour le vendredi 17 janvier (Sainte-Roseline...) et, via les Seniors de Mulsans, présenta, par avance, ses vœux de bonne santé, joie et de bonheur à tous les Mulsanais.

Avec une presque unanimité (moins une voix contestataire par principe), il fut décidé, en conclusion, de revenir, en pèlerinage l'an prochain, à Champigny-en-Beauce, ce qui rassura Isabelle et Sébastien sur la haute qualité de leurs prestations, certes, mais aussi de leurs charmants sourires et de leur bienveillante affection envers les aînés de leur village de résidence.

Texte et photos : Richard ODE

# *Arbre de Noël*

**Le Père Noël est passé à Mulsans dimanche 15 décembre dernier.**

C'était l'Arbre de Noël organisé par la municipalité pour les enfants de la commune.

Beaucoup de jeunes parents étaient venus accompagner leurs petits, la salle était comble. Cette année encore, pas moins de 60 enfants inscrits.

Ils ont pu apprécier le spectacle délirant proposé par Bouffy et Rio, un clown et son compère, alternants gags et tours de magie.



Les enfants ont bien ri, et quelques uns ont même pu participer ainsi que deux mamans Stéphanie et Eglantine.



Ensuite, le goûter qui leur était offert, fut servi.



Puis le moment tant attendu, le Père Noël est arrivé, lorsqu'il entendit les enfants chanter la douce musique du « Petit Papa Noël ».



A l'appel de leur nom, ils sont venus chercher leur cadeau, et le Père Noël a bien été remercié par des bisous, des gestes tendres, des regards et des photos pour graver ce moment magique.

Nous le remercions de sa venue, et un grand merci à tous pour cette belle après-midi.

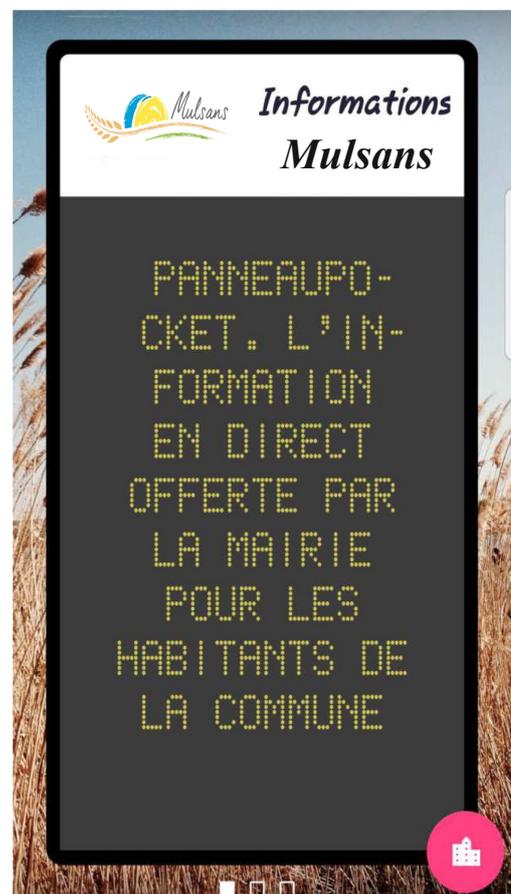


# PANNEAUPOCKET

Restez connectés à votre commune, et recevez, dès aujourd'hui, les informations vous concernant.

Pas besoin de créer un compte, il suffit de télécharger gratuitement l'application PanneauPocket sur votre téléphone.

La mairie y diffuse, en temps réel, ses messages de prévention ou d'alerte, ainsi que les événements et activités concernant ses administrés.



FLASHEZ-NOUS !



# Etat Civil:



## Naissances:

LAPEYRONIE Alyz�a Marie-Claude Sylvia, Christiane	23/06/2019
AUDON Nathan, Didier, Pascal	07/10/2019
FONTAINE Salina	01/11/2019
FONTAINE Jamael	01/11/2019
MARAIS L�on, Lucien, St�ephane	22/11/2019



## Mariage:

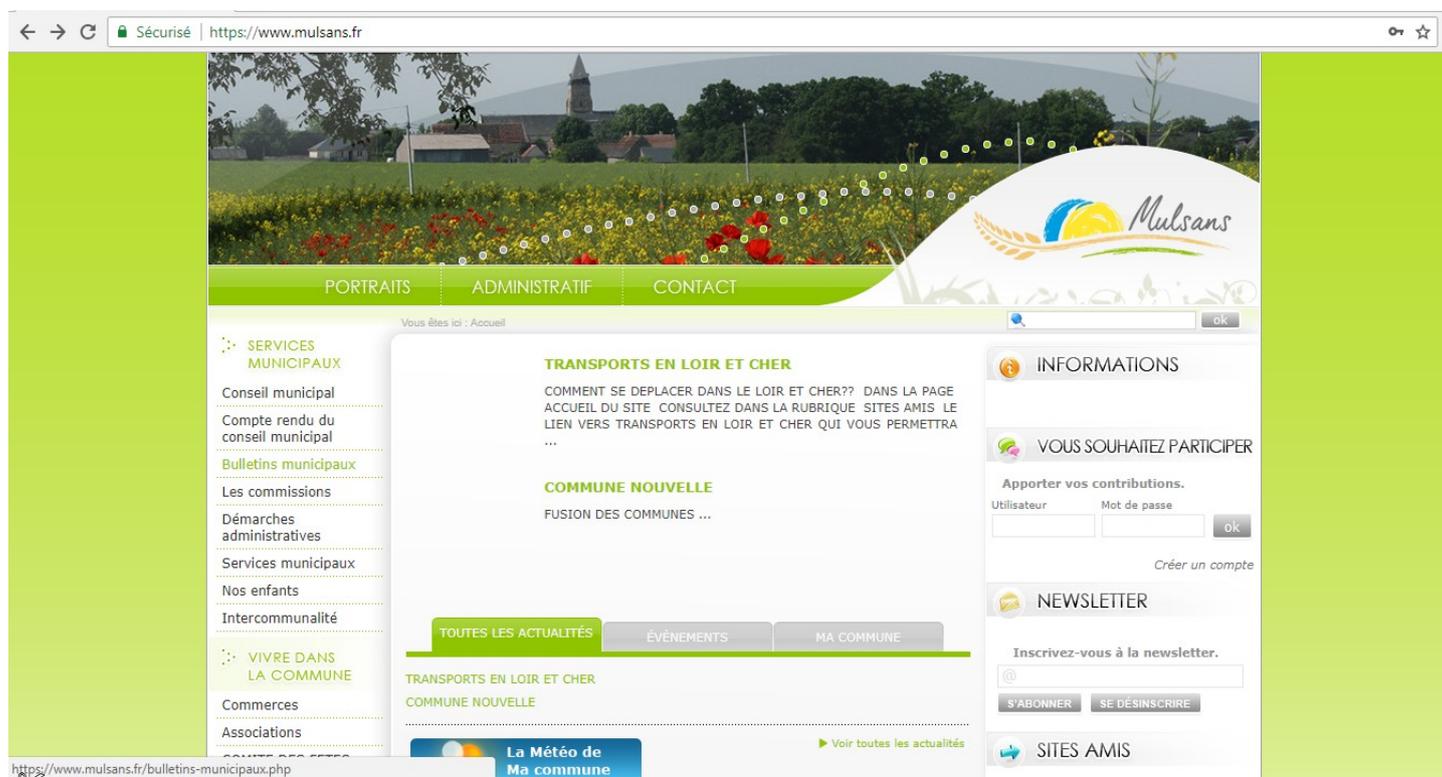
PRUDHON Benjamin et LETOURNEUR Emeline	02/11/2019
--	------------

# Diffusion du Bulletin Municipal

La demande de réception du bulletin municipal par internet en lieu et place de la diffusion « papier » a conquis six foyers. Il faut continuer dans ce sens, il n'est pas trop tard pour adhérer à cette démarche écolo-économique.

Une nouvelle étiquette est apparue sur certaines boites aux lettres, elle signale que conformément à la demande des intéressés, le bulletin municipal papier ne sera plus distribué.

Nous vous rappelons que tous les bulletins municipaux sont consultables sur le site internet de la commune <https://www.mulsans.fr>



## Inscription

### Réception du Bulletin Municipal par internet

Coupon réponse à déposer ou envoyer à la mairie:

Mr  Mme

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

Mail: .....@.....

# Maison de Services Au Public

Nous vous rappelons que la Maison de Services au Public est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives auprès de divers organismes:

- \* La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- \* La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- \* La Mutuelle Sociale Agricole
- \* Le Pôle Emploi
- \* La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT)
- \* La mission locale du Blaisois
- \* La Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) pour les déclarations de revenu
- \* La Préfecture pour les cartes grises, permis de conduire.

## PASSAGE À MULSANS (MAIRIE) de 14h00 à 17h00

\*28 janvier 2020

\*25 février 2020

\*24 mars 2020



Pour information, la MSAP sera fermée pour les congés de Noël, du 20 décembre 2019 au soir au mercredi 1 janvier 2020 inclus.

Contact: *Caroline SODOYER*

msap@beaucevalde Loire.fr ou au 06 77 16 46 94

Il est cependant possible de bénéficier des services de la MSAP en dehors de sa commune de résidence en cas de problème « URGENT ».

## DATES A RETENIR

### VŒUX DU MAIRE

Vendredi 17 janvier 2020

à 18h30

### REPAS DES ANCIENS

Offert par la municipalité  
pour les plus de 60 ans

Samedi 4 avril 2020